

Autour du Rey

Journal Municipal – n°49 – Janvier 2021

LE MOT DU MAIRE

2020, une année inédite.

2020 vient de s'écouler, elle aura été une année d'adaptations, d'incertitudes, de souffrance pour certaines et certains d'entre nous.

Cette période particulière de pandémie a été l'occasion de renforcer les liens d'entraide et de solidarité grâce à l'engagement de tous : CCAS, habitants, commerçants, associations, agents municipaux, écoles et élus... Vous le savez, la situation reste encore difficile sur le plan sanitaire.

Le respect des gestes barrières et d'hygiène reste la mesure la plus efficace pour contrer ce virus, ne nous relâchons pas.

Il est aussi à souhaiter que le plan de vaccination trouve son rythme de croisière, ce qui sera à même de faire reculer cette pandémie.

Sénèque disait « *La vie, ce n'est pas d'attendre que les orages passent, c'est d'apprendre à danser sous la pluie.* »

Ainsi, il a fallu s'adapter, apprendre à travailler différemment dans l'urgence.

Durant cette période, même si la COVID a occupé nos esprits au jour le jour et même si beaucoup de nos actions ont été dirigées en fonction de cette pandémie, nous n'avons pas fait que ça....

D'abord le nouveau conseil municipal a été installé, les nouveaux élus se sont aussitôt mis au travail avec le vote du budget dans la foulée.

Les travaux prévus ont été réalisés (voirie, estive, mur de la pharmacie etc. ...)

L'achat du bâtiment « des tissages Ponsa » a été acté. Ce bâtiment de 850m² sera réhabilité pour les futurs locaux techniques de la commune.

Je tiens à remercier tout particulièrement le personnel communal qui s'est adapté à ces différentes contraintes, aux changements de dernière minute et a accepté de voir évoluer ses missions, de changer de service en ayant à l'esprit le bien être général et le collectif.

En 2021, nous continuerons à investir notamment dans la rénovation des bâtiments communaux (Ponsa et appartements Mairie). Les programmes d'entretien des voiries seront poursuivis. Un dossier pastoral avec les communes de Castet, Lys et St Colome sera présenté pour poursuivre la réfection de la piste de JAOUT. La réhabilitation de la tourbière va reprendre.

Ce rapide bilan non exhaustif de l'année écoulée, me permet de vous assurer que l'équipe municipale poursuit son action avec optimisme et détermination.

C'est dans cet esprit que le conseil municipal et moi-même, vous présentons à chacune et chacun d'entre vous, nos meilleurs vœux de santé et de prospérité.

Restons unis. Restons positifs.

Très bonne année !

SOMMAIRE

Page 2 - Epidémie COVID-19

Page 3 - Le conseil municipal

Page 4 - Ecoles et Cantine

Page 6 - Culture et Animation

Page 7 - Les Travaux

Page 8 - Infos Diverses

Page 9 - Intercommunalité

Page 10 - Elagage

Page 12 - État Civil

Bonne année 2021
Hètz beròi, siatz hardit.

Bonne année 2021,
portez-vous bien.

COVID-19

UNE PAGE D'HISTOIRE

Même si 194 ans séparent l'épidémie de la petite vérole de la COVID 19, celles-ci ont fait l'objet des mêmes préoccupations et des mêmes priorités dans le traitement d'une crise sanitaire.

Nous avons retrouvé dans les archives de la commune un document qui pourrait très bien être diffusé aujourd'hui.

1) Du Sous-Préfet de l'arrondissement au Maire de Louvie-Juzon le 16/02/1826

« Je suis informé que la petite vérole s'est manifestée en plusieurs points avec les caractères les plus graves. Pour parvenir à connaître les ravages qu'elle a fait, en arrêter le progrès je vous prie de vouloir répondre aux questions ci-après :

1. La petite vérole s'est elle manifestée dans votre commune ?
2. Depuis quelle époque ?
3. La maladie y règne t'elle encore ?
4. Combien d'individus ont-ils été atteints ?
5. Combien en a-t-elle sacrifié ?
6. Quel était leur âge ?
7. Depuis quelle époque n'y a-t-il pas eu de vaccination générale ?
8. La petite vérole a-t-elle atteint des sujets vaccinés ?
9. Quel en est le nombre ? »

Il en est de même pour la cinquième pandémie de choléra,

2) Du Sous-Préfet d'Oloron au Maire de Louvie- Juzon le 28/10/1881

« Le moment est venu de s'occuper du travail des vaccinations... Si des sages-femmes ou d'autres personnes avaient fait semblables opérations, elles devraient en produire des états nominatifs par commune. Ces états seraient visés par vous et par le commissaire vaccinateur du canton. »

Finalement l'histoire et malheureusement les épidémies sont un éternel recommencement.



Le centre de vaccination, salle d'Espalungue à Arudy a ouvert jeudi 4 février. Le nombre limité de vaccins disponibles affectés à ce centre va permettre un démarrage « en douceur » avec seulement 36 vaccins par semaine sur les premières semaines. Les vaccinations pourront se faire uniquement sur rendez-vous en appelant la plateforme (05 59 14 29 18) ouverte chaque jour de 9h à 12h (hors week-end et jours fériés). Les rendez-vous se feront uniquement par le biais de cette ligne téléphonique, il est donc inutile d'essayer de prendre rendez-vous en passant par l'accueil de la Communauté de Communes, d'une mairie ou par le secrétariat de son médecin traitant. De même il est inutile de se rendre directement au centre de vaccination sans avoir reçu une confirmation de rendez-vous. Un agent de la Communauté des Communes a été mobilisé pour répondre aux appels et planifier les rendez-vous. Les premiers vaccins sont réservés aux professionnels de santé (y compris le secteur de l'aide à domicile), aux personnes âgées de 75 ans et plus, et aux personnes souffrant d'une pathologie chronique. Les médecins de l'association Médico-sociale de la vallée d'Ossau recommandent très fortement de réaliser une consultation pré vaccinale auprès de son médecin traitant.

VOTRE CONSEIL MUNICIPAL

Le 27 novembre 2020, nous avons reçu la démission de Madame Doriane DUMONDELLE. La réception de cette démission a eu pour effet immédiat de conférer la qualité de conseiller municipal au suivant de la liste :

Monsieur Pierre HELIP-CASSIE.

Ce dernier a été convoqué à la séance suivante (séance du 15 décembre 2020), conformément à la réglementation. Son élection a été proclamée et il a été inscrit au tableau du conseil municipal.

MAIRE		LABERNADIE Patrick	
1er adjointe	BARRAQUE Anne-Marie	Conseillère municipale	GARROCC Marie-Christine
2e adjoint	BELTRAN Jacques	Conseiller municipal	LOUSTALET Hervé
3e adjointe	BECAAS Chantal	Conseiller municipal	HELIP-CASSIE Pierre
4e adjoint	CLAVERE Guy	Conseiller municipal	LAMOURE Paul
Conseillère municipale	COUSTEY SEMPERE Hélène	Conseiller municipal	GABASTON Jean-Pierre
Conseiller municipal	BASCUGNANA Jean-Michel	Conseiller municipal	LASSALLE Christian
Conseillère municipale	PEES Marie	Conseillère municipale	HUSTE-MIRASSOU Chantal

LES ÉLUS DE LA LISTE «ENSEMBLE REDYNAMISONS LOUVIE»

vous souhaitent pour 2021, des moments de partage, des projets et une bonne santé.

L'année 2020 s'est enfin terminée. Elle aura bouleversé notre quotidien et notre lien social - confinement, isolement, arrêt de l'activité économique - et perturbé nos vies en nous éloignant d'êtres chers, parfois pour toujours. Louvie a vu en 2020, sa mortalité augmenter de 39% par rapport aux années 2018-19.

2021, s'ouvre avec l'arrivée des vaccins, et l'espoir de revenir enfin à une vie normale.

Cette nouvelle année amènera la réflexion - qui faisait partie de notre programme électoral- sur le devenir du foyer rural, qui après 50 ans d'utilisation, mérite à minima un sérieux lifting. A côté de ce gros chantier, nous défendrons les doléances, et demandes exprimées par la population lors de nos diverses rencontres. Nous vous informerons de la suite qui leur sera donnée.

A l'aube de cette nouvelle année, nous restons toujours à votre écoute, et vous remercions de la confiance dont vous nous gratifiez.

JP Gabaston 06 60 81 72 54

C Lassalle 07 60 68 02 07

C Husté-Mirassou 05 59 05 68 87

LES ÉCOLES & LA CANTINE

LES MESURES SANITAIRES TOUJOURS D'ACTUALITÉ

Nous n'avons eu aucune modification à apporter dans notre organisation après l'annonce du 16/01/2021. Tout avait été mis en place dès la rentrée de septembre.

Tous ces aménagements, perturbants lors de la mise en place, font maintenant partie du quotidien et assurent malgré tout pour les enfants et le personnel une « sérénité relative ».

En effet, nous avons maintenu les deux sites de restauration.

A l'école maternelle nos petits prennent leur repas sur place.

A l'école primaire deux services sont assurés à la cantine pour les classes de Stéphane et Laure, alors que pour la classe de Christelle les repas sont servis dans la classe.

Pour assurer ce nouveau fonctionnement nous avons procédé à l'achat de plateaux inox individuels et d'un chariot de transport pour l'école primaire.

Notons également le remplacement du piano de cuisine, l'ancien ayant fait son temps.

La garderie du soir a déménagé au Foyer Rural. Même si ce n'est pas le lieu idéal, les enfants se sont très vite approprié l'espace.

La construction de la nouvelle salle de garderie sous l'ancien préau a pris du retard, mais les travaux vont bientôt démarrer.



CÔTÉ RÉJOUISSANCES :

Le repas festif de Noël attendu avec impatience par les enfants s'est déroulé dans la bonne humeur car il n'était pas question de déroger à la tradition. Merci à tous d'avoir joué le jeu.

Le goûter de Noël, mis en place par les parents d'élèves a été un moment très apprécié avec la distribution de livres, friandises et bien sûr la visite du Père Noël.

Le 26 Janvier, c'est la galette qui s'est invitée au repas. Encore un bon moment de convivialité partagé par les enfants avec l'équipe encadrante.

Le 14 janvier, les classes de Christelle Torres (GS,CP) et Laure Castagnet (CE1, CE2) se sont rendues au plateau du Benou pour une découverte du milieu montagnard hivernal.

L'école traverse une période difficile mais elle continue à vivre !

Nous remercions tout particulièrement Gilberte, Sandrine, Roxane, Coralie, Marion et Marie-Pierre, l'équipe des enseignants ainsi que les parents d'élèves. Tous ensemble, impliqués dans cette nouvelle organisation pour le bien-être des enfants.

LES ÉCOLES & LA CANTINE

Projet de Jardin à l'école maternelle

Cette année 2020, maître Jean avait décidé de créer avec nous, les petits de la maternelle, un jardin pour y faire pousser des légumes. Nous avons commencé début Mars mais le confinement nous a empêché de continuer notre projet. Avec cette nouvelle année scolaire, maître Jean a relancé le projet. Nous avons demandé à la mairie de nous réaménager deux carrés de jardin dans la cour de l'école. Nous avons séparé en 16 petits jardins les différents carrés avec de la ficelle pour que chaque enfant ait son propre petit terrain. Une fois cette partie finie, nous avons attribué à chacun une parcelle avec son nom sur une feuille. C'est ainsi, que par une belle journée de soleil, nous en avons profité pour planter des graines de poireaux, radis, carottes, betteraves, salade, fraisières etc... Nous avons d'abord enlevé les mauvaises herbes qui envahissaient nos jardins, ensuite nous avons bien retourné, aéré la terre et pour finir nous l'avons ratissée pour bien l'étaler. Une fois terminé ce travail fatigant pour notre petit âge, nous avons fait des trous pour mettre les différentes graines ou parsemé directement sur la terre en fonction des graines utilisées. Nous avons alors rebouché les trous et tassé la terre.



Voilà, notre travail de plantation était terminé. Il nous a fallu attendre plusieurs jours, quelques semaines pour commencer à voir sortir de terre les premiers radis, carottes et poireaux, laitues et betteraves.



Maintenant, nous espérons que nous pourrions voir grandir nos légumes et en récolter quelques-uns en espérant que l'hiver soit clément.

Cléophrée, Lylou, Louisa, Arthur, Aaron, Malon, Loïse, Amelya, Lucas, Ozan, Camille, Esteban, Georges, Andréa, Lucas, Nolan, Esteban, Charlotte, Alexis, Louis et Gabin.
Encadrés par Jean-Daniel, Sandrine et Marion.

CULTURE

« Dans ma vallée coule le gave, dans mes veines coule la lave » et « Edelweiss, la ville de l'Ossau ».

Sandra Pasteur Sallafranque, éleveuse à Louvie-Juzon, présente ses recueils de poésies et de nouvelles.

Sandra partage toutes ses réflexions, pour la vie, pour les siens, pour la vallée, dans son premier recueil de poèmes.

Les deux manuscrits sont disponibles sur de nombreux sites de vente en ligne. Il est aussi possible de les commander chez votre libraire.



« Raymond ORTEIG, de Louvie-Juzon à New-York. »

Gérard CLOS-COT, dit « Gégène », a le plaisir de nous présenter son livre :

« Raymond Orteig, Ossalois, Berger, Hôtelier de Louvie-Juzon à New-York. »

Ce livre est la suite écrite des conférences présentées dans les communes d'Arudy, Mifaget, Laruns et Louvie-Juzon de 2016 et 2018. Il retrace la vie du riche homme d'affaire, hôtelier, créateur du « Orteig Prize » remporté en 1927 par Charles Lindbergh pour la traversée de l'Atlantique sans escale.

Raymond Domecq-Orteig, était natif de notre village de Louvie-Juzon.

Le livre est disponible dans les librairies de la vallée et sur les sites de vente en ligne.



ANIMATION

La pandémie de COVID-19 a largement modifié nos habitudes, mais elle a aussi impacté les animations. Entre limitations, reports et annulations, c'est tout le programme qui a été bouleversé.

Malgré ce contexte compliqué et grâce à l'implication de nombreux bénévoles, le marché de Noël a quand même pu avoir lieu. Le beau temps était heureusement au rendez-vous, car les restrictions sanitaires interdisant tout repli vers un lieu couvert et fermé, la pluie aurait entraîné l'annulation de dernière minute.



Les parents d'élèves, artisans et producteurs ont pu profiter de cette journée pour proposer leur production à un public venu en nombre et acceptant de se plier au protocole sanitaire (gel hydroalcoolique sens de circulation, port du masque et distanciation). En fin de journée, les étals étaient quasiment vides.

Un grand merci à tous les participants qui ont rendu cet événement possible et en ont fait un succès.

LES TRAVAUX



La sortie du chemin Darre Lacoste a été modifiée afin d'améliorer la visibilité et de sécuriser la zone.



Le chemin de « la Barouille », en limite de Capbis, a été bétonné.



Le pignon de la pharmacie et la façade des WC publics ont été refaits.



Le terrain de pétanque a pris un peu de retard mais sera réalisé avant le printemps.

Eclairage Public

Dans la continuité de nos travaux sur la mise aux normes et la mise en sécurité de notre parc d'éclairage public, le syndicat d'énergie des Pyrénées-Atlantiques (SDEPA) a remplacé une trentaine de « têtes de candélabres » dans le village. Ce changement nous permet de faire disparaître de notre réseau d'éclairage public des lampadaires vétustes et énergivores, pour les remplacer par des lampes LED bien plus efficaces.

Après les changements des points lumineux sur nos hameaux, l'enfouissement de nombreux réseaux, et la mise en conformité de nos armoires électriques d'éclairage public, notre réseau devient moins énergivore.

Prochainement, un diagnostic sera fait sur notre village pour étudier l'impact de l'éclairage public sur la biodiversité et la pollution lumineuse. Ce diagnostic, financé par le SDEPA, pourra nous permettre de continuer à réfléchir sur d'autres améliorations.

Fresque mur de la pharmacie et toilettes publiques

Paul et Rémi de la société SISMIKAZOT ont été retenus dans le cadre du projet de réalisation d'une fresque murale sur le bâtiment communal place Camps, lors du conseil municipal du 15/12/2020.

Leur démarche est très simple, proche des gens et toujours basée sur des valeurs de partage et de réflexion personnelle.

Leur travail mêle le figuratif avec les personnes, l'abstrait sur le fond du mur et le texte qu'ils écrivent ou recueillent au fil des rencontres.

Ils seront parmi nous du Lundi 22/02 au Mercredi 24/02. Pendant ces trois jours, ils iront à la découverte du village et des hameaux, à la rencontre des gens et feront un reportage photos.

Nous comptons sur chacun d'entre vous pour leur réserver le meilleur accueil, et sachez que toutes vos connaissances sur l'histoire de notre village, sur ses coutumes, sur son art de vivre d'aujourd'hui et d'hier seront de précieux éléments, source d'inspiration pour Paul et Rémi dans cette réalisation.

La fresque sera créée courant Mai et le Conseil Municipal comme tous les habitants de Louvie-Juzon en découvrira alors le thème.

Nous vous tiendrons bien sûr au courant de l'évolution de ce projet.

Si vous êtes curieux vous pouvez découvrir une de leurs œuvres au fronton d'Ogeu Les Bains.

INFOS DIVERSES

Quelques Nouvelles du CCAS

NOËL 2020 : Nos Aînés également à la fête !

Pour passer les fêtes comme il se doit, et à défaut d'avoir pu organiser le repas de fin d'année, la municipalité a réalisé, la semaine de Noël, la distribution des 160 colis sans oublier les 9 colis pour les personnes en maison de retraite.



Ces colis ont été confectionnés par Intermarché et nous tenons à remercier plus particulièrement, Madame Rachel PIERRE qui a déployé toute son énergie afin que ceux-ci soient prêts en temps et en heure !

- Si malencontreusement des personnes de plus de 70 ans ont été oubliées, elles peuvent se signaler en Mairie.
- Il reste quelques colis qui n'ont pas été distribués, les personnes qui n'étaient pas à leur domicile lors de notre visite, peuvent également venir les récupérer en Mairie.
- N'oubliez pas de retourner vos fiches de renseignements Plan Communal de Sauvegarde (PCS), pour ceux qui ne l'ont pas encore fait.

Et pour la suite, vous comprendrez que vu le contexte actuel, il ne nous sera pas encore possible d'organiser nos habituelles rencontres : galette, beignets, omelettes ... ! Mais nous nous rattraperons, soyez en sûrs !

Dans l'attente de nous retrouver rapidement, tous les membres du CCAS vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2021 !

Soyez prudents et prenez soin de vous !

Aménagement sécuritaire du CD35 en centre bourg : Comme vous le savez, vu l'opposition de certain riverain, l'aménagement sécuritaire du CD35 dans sa partie haute n'est à ce jour toujours pas réalisé. Cependant, le Conseil Départemental et la Commune souhaitent que ce projet aboutisse dans l'intérêt de tous. De ce fait, un aménagement sur plan est en cours d'étude et les travaux de démolition de la propriété « Etcheverry » débuteront semaine 7. Consécutivement à cette démolition, la Commune reprendra contact avec les riverains pour échanger sur les aménagements à venir.



Un remerciement particulier au magasin Intermarché de Louvie-Juzon qui a offert des potées de chrysanthèmes pour le fleurissement du monument aux morts.

Horaires de la mairie

Christine et Laurence vous accueillent les
Lundi – Mercredi – Vendredi
De 8h à 12h et de 14h à 17h
Mardi – Jeudi
De 8h à 12h
Mairie.louvie@orange.fr

Horaires de la bibliothèque

Valérie vous accueille
Mardi et Vendredi
De 16h à 18h30
Mercredi
De 10h à 12h

Important : en raison de la circulation active du virus et pour respecter l'arrêté préfectoral du 24 octobre 2020 concernant les regroupements festifs, la municipalité a décidé de ne plus louer les salles municipales jusqu'à nouvel ordre. Un arrêté a été pris en ce sens.

Parc automobile :

La commune a fait l'acquisition de 2 véhicules, un Peugeot Partner et un Renault Trafic

Recensement militaire :

Tous les jeunes de nationalité française doivent se faire recenser entre la date d'anniversaire de leurs 16 ans et la fin du troisième mois suivant.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

COLLECTE DU TRI SELECTIF

2020 ayant eu 53 semaines et la première semaine de l'année étant impaire, la Communauté de Communes a procédé à un inversement des semaines paires/impaires. Ainsi la collecte du tri sélectif pour Louvie-Juzon s'effectuera les semaines **IMPAIRES**.

La collecte des ordures ménagères reste inchangée.

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA DECHETTERIE

Les Lundis, mardis et jeudis
14h-18h,
Mercredis et Vendredis
10h-12h
Samedis
10h-12h et 14h-18h

PORTAGE DES REPAS A DOMICILE

Ce service organisé par la CCVO propose des repas, tous les jours de l'année (samedis, dimanches et jours fériés compris) et au même prix, 8 euros, quelque soit le lieu d'habitation dans la vallée. Au-delà d'une simple prestation de portage de repas, ce service s'inscrit dans une démarche d'écoute sociale et d'aide aux plus anciens.

Renseignements et Inscriptions au :

05 59 05 66 77.

MAISON DE SANTÉ

L'adoption du projet médico-social de la vallée d'ossau fin 2018 a acté le projet de construction d'une maison de santé pluriprofessionnelle (MSP) sur le bassin d'Arudy, porté par la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau (CCVO). En complément de sa participation, la CCVO a obtenu pour ce projet des financements de la région Nouvelle-Aquitaine, du Département des Pyrénées Atlantiques, de l'Etat et de l'Europe en partenariat avec la région.

La MSP sera localisée avenue des Pyrénées à Arudy et accueillera des médecins généralistes, des spécialistes, des kinésithérapeutes, des infirmiers(ères), des podologues, une sage-femme, un laboratoire d'analyse.

Au total, ce sont plus de 30 professionnels de santé qui seront réunis dans ces locaux pour proposer leurs services à la population ossaloise.

Les travaux ont démarré en ce début d'année 2021. L'exploitation des locaux est prévue début 2022 (la MSP sera ouverte de 8h à 20h du lundi au vendredi, et de 8h à 12h le samedi).

MAISON DE RETRAITE

Le 29 septembre 2020, le conseil communautaire, a entériné le choix du projet architectural du futur EHPAD proposé par le cabinet Camborde Architectes de Bizanos. L'architecture du bâtiment s'intégrera parfaitement dans le paysage ossalois avec ses façades rappelant les maisons béarnaises et son toit en ardoise.

Le déménagement des résidents dans ces nouveaux locaux est prévu à l'été 2023.

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Les communes d'Arudy et de Laruns ont réalisé le regroupement de leurs deux services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) gérés par leurs centres communaux d'action sociale (CCAS), à l'échelle du territoire de la Vallée d'Ossau, avec l'accord et l'accompagnement de la communauté de communes de la Vallée d'Ossau (CCVO).

L'année 2020 a permis de finaliser ce projet pour une mise en œuvre effective du nouveau service depuis le 1^{er} janvier 2021. Les deux SAAD fusionnés sont portés par une structure intercommunale : le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de la Vallée d'Ossau. Cette nouvelle structure intercommunale a également pour vocation de développer la prévention des risques professionnels pour les agents œuvrant à domicile, ainsi que la prévention et l'animation à destination du public âgé et /ou en situation de handicap.

Contact 05.59.05.39.00 ou cias@cc-ossau.fr

TOUT SAVOIR SUR L'ÉLAGAGE

ÉLAGUER POUR FACILITER LE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE ET LA MAINTENANCE DU RÉSEAU

Le tirage des câbles de fibre optique utilisera au maximum les infrastructures existantes pour permettre un déploiement rapide tout en limitant la gêne occasionnée et les coûts de travaux, selon deux méthodes :

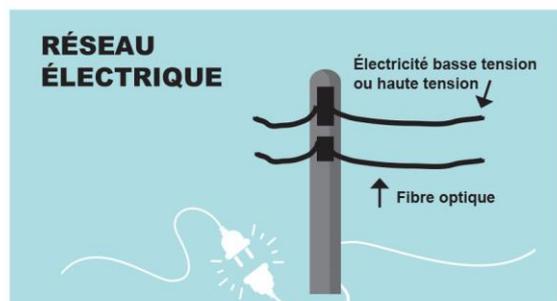
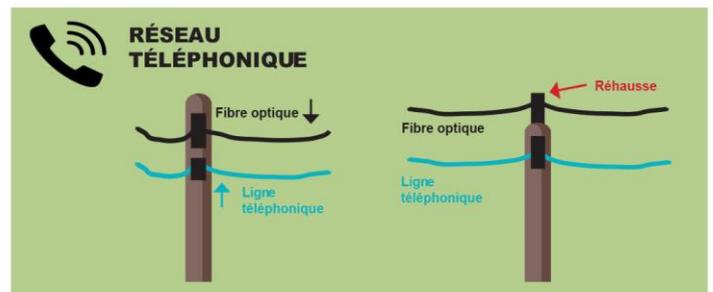
- en souterrain, via notamment les fourreaux existants de l'opérateur historique Orange et des collectivités,
- en aérien, avec l'utilisation principalement des poteaux d'Orange supportant le réseau téléphonique en cuivre, ou des appuis gérés par ENEDIS, supportant le réseau électrique basse tension.

POURQUOI FAUT-IL ÉLAGUER ?

Les plantations situées à proximité des réseaux aériens nécessitent une surveillance et un entretien régulier. Trop proches des câbles, elles peuvent provoquer un mauvais fonctionnement, voire en cas de frottement ou de chute de branches une interruption de service. Les végétaux peuvent également gêner ou empêcher l'accès aux poteaux.

QUI DOIT ÉLAGUER ?

Si les plantations sont implantées sur une propriété privée et que les distances entre les branches et les lignes ne respectent pas la réglementation (voir illustrations), alors conformément à l'article 85 de la Loi du 7 octobre 2016 pour une République numérique, il est de la responsabilité du propriétaire du terrain, du fermier ou leurs représentants, de prendre en charge les opérations d'entretien des abords d'un réseau ouvert au public telles que le débroussaillage, la coupe d'herbe et l'élagage. L'élagage peut être réalisé par le propriétaire lui-même ou par une entreprise agréée de son choix.

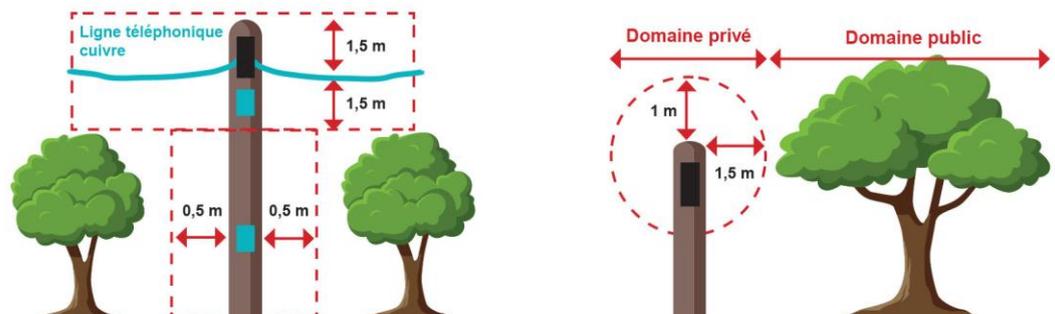


Il convient d'attirer l'attention des propriétaires en leur précisant :

1. qu'aucun travail d'élagage ne doit être entrepris aux abords des lignes électriques sans accord préalable d'ENEDIS (à saisir en adressant l'imprimé cerfa n°90-188) et nécessite une habilitation pour travailler dans un environnement électrique. Par ailleurs, dans la majorité des cas, ENEDIS est en charge de l'élagage, il est donc nécessaire de se rapprocher de cette dernière.
2. qu'il est formellement interdit à quiconque de tenter de monter sur les poteaux électriques ou téléphoniques.

QUELLES SONT LES DISTANCES À RESPECTER ?

Chaque plantation du domaine public ou privé doit respecter une distance de 1,5 mètres et 0,50 mètre en largeur autour des lignes téléphoniques.



À RETENIR!

À DÉFAUT D'ÉLAGAGE, LE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE SUR VOTRE COMMUNE PEUT ÊTRE REPOUSSÉ. La commune incite les propriétaires à anticiper et à réaliser un élagage régulier et respectueux.

TOUT SAVOIR SUR L'ÉLAGAGE

ET SI LE PROPRIÉTAIRE REFUSE D'ÉLAGUER ?

Le maire est fondé à prendre tout arrêté visant à assurer ses missions de police et notamment pour régler l'élagage des plantations en bordure de voies sur le territoire de sa commune. Il peut donc imposer l'élagage au propriétaire qui paiera les frais engagés.

OÙ EN EST MA COMMUNE ?



QUESTIONS FRÉQUENTES

Afin de vous accompagner sur les demandes éventuelles des administrés de votre commune, vous trouverez ci-dessous un ensemble de questions réponses qui vous sera utile !

QUESTIONS	RÉPONSES
Quels sont les éléments à dégager : ligne et / ou poteau ?	Les lignes et les poteaux doivent être dégagés. Au-delà des câbles de fibres optiques à poser, des boîtiers pour le raccordement des futurs abonnés le seront également.
Quelle distance doit être dégagée autour de la ligne et /ou poteau ?	L'élagage doit être réalisé dans un rayon de 1,5 m autour des câbles existants et sur une hauteur de 1 mètre, du sol vers le sommet du poteau.
Lorsque les plantations gênantes sont des arbres centenaires (chênes), les propriétaires doivent-ils les couper ?	Il n'est pas demandé d'abattre un arbre entier, seule la végétation qui empiète sur le domaine public est à élaguer. Si l'élagage n'est pas possible, l'entreprise d'élagage retenue étudiera au cas par cas les solutions envisageables.
Si le propriétaire décide de procéder par lui-même à l'élagage, doit-il notifier sa réponse par écrit ? Ou un simple appel téléphonique peut-il être pris en compte ?	Les services communaux sont libres de gérer les retours d'information. Cependant, un écrit est toujours souhaitable.
Certains propriétaires souhaitent savoir si un débroussaillage sous la ligne est indispensable. Quelle réponse leur apporter ?	Pour poser les câbles, les entreprises interviennent à l'aide de nacelles. Il est demandé aux propriétaires de dégager les accès, notamment au niveau des poteaux.

ÉTAT CIVIL

Naissances

BOUHARTANE Naya
PASCOUAU Oyanna
CHAUMEIL Pyrène
CAMPET Aksel
VIGNAU BARTET Célia
VIGNAU BARTET Emilie
LABORDE Marie
AUBUCHOUA CONDOU Meyleen
LAMOURE Marceau
SINJY-CHINREDY Mila

PACS

Laurent VIGNAU et
Erika MOUNICOU-LOUSTAU

Jean-Luc ETCHEVERRY et
Yolande CLAVERIE

Renaud LOBRY et
Karine HOURDISSAN-PALOQUE

Benoit DUHAMEL et Anne VAILLANT

Mariages

Virginie LANGE et
Pascal RAIMBAULT

Décès

MONCLA Francois
HAGET Xavier
VIGNAU Madeleine
LAPLAGNE-ARRECOT Pierre
PATEAU Claude
BARBE Sarah
ROBLEDO Elie
HEGOBURU Jean-Pierre
DESJARDINS Jean-Marie
GABASTON Jean-Jacques
SOUHARCE Alain
HUROU Germaine
SOUBIROU Gilberte
MARIET Henriette
PELECQ Henri
PLAUX Jean